

Consommation Les anti-pub sont de retour en ville

Un an qu'ils étaient en sommeil. Les Barbouilleurs, collectif qui milite pour la limitation des emplacements et une réduction de la taille des panneaux publicitaires à 50 x 70, sont entrés en action, hier, à Gambetta. Deux emplacements ont été tagués. « Notre combat n'a pas changé, explique Maxime, qui rappelle les enjeux : On s'attaque au dispositif et pas au message. On demande un changement de la loi pour préserver notre liberté de réception. »

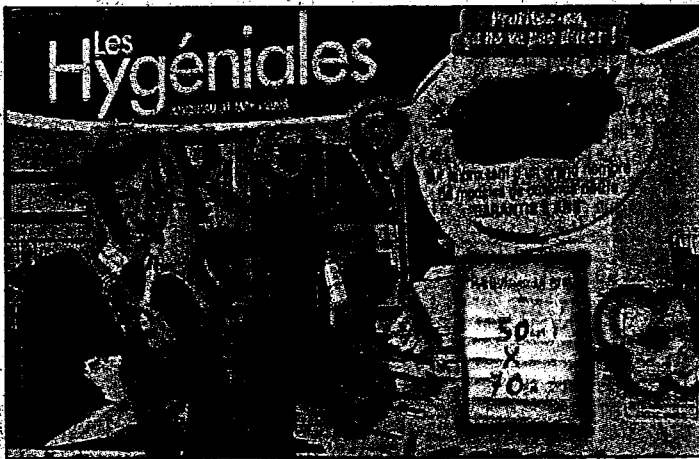
Un participant ironise : « A l'heure où l'on parle de la suppression de la publicité à la télévision publique, on ne fait que devancer la démarche du président de la République. » Au mégaphone, Christiane s'inquiète de l'évolution de la réglementation, de moins en moins restrictive, de moins en moins appliquée, « selon l'Association des paysages de France, un tiers des panneaux ne seraient pas légaux ! Est-ce qu'on laissera le lobby des afficheurs continuer à défigurer l'espace pu-

blic ? La loi de 1976 a été aggravée par un décret de 2007 qui rend légal le bâchage des monuments historiques », déplore la Barbouilleuse.

Une quarantaine de personnes ont participé à l'opération. Parmi elles, Francis Viguler, tête de liste de "Montpellier vraiment à gauche", seul candidat aux municipales à avoir répondu favorablement à l'invitation des Barbouilleurs : « Ils défendent un sujet juste. Le harcèlement commercial concerne tout le monde. » Les politiques sont plutôt frileux sur la question, malgré les espoirs apparus au moment de la présidentielle. « On avait reçu des encouragements », rappelle Christiane, qui fait encore état de 44 questions écrites posées à l'Assemblée nationale entre 2002 et 2005, sans réponse satisfaisante.

L'action s'est déroulée dans le calme et la bonne humeur, la petite assemblée s'est séparée après avoir entonné *Le Barbouilleur* à la façon du Dériveur de Boris Vian. •

S. G.



Les Barbouilleurs dénoncent la multitude et la taille des panneaux. B. C.



ROUEN
PARIS-NORMANDIE
03/03/08

L'IMAGE DU JOUR

► Ronald Mc Donald pris à partie



Le collectif des déboulonneurs de Rouen a mené, samedi après-midi, sa quinzième action.

Cette fois, une bonne vingtaine d'antipubs s'étaient donné rendez-vous place Saint-Paul, à l'est de la ville. Leur cible prioritaire : un panneau publicitaire Mc Donald de 4x3m installé non loin de là, route de Bonsecours.

Munis de peinture blanche à l'eau, de pinceaux et d'échelles, des militants ont badigeonné leur victime avant d'y inscrire des slogans antipubs. Pendant ce temps-là, d'autres de leurs camarades s'attaquaient aux panneaux publicitaires voisins en les recouvrant de bâches déjà porteuses de messages tels que « la pub fait dé-penser », « pub-pollution visuelle », ou encore « qui paie la pub ? ».

Ce type d'action non violente poursuit un objectif : les déboulonneurs exigent des pouvoirs publics une révision de la loi de 1979 relative à l'affichage publicitaire dans les espaces publics afin que l'affichage commercial ne dépasse pas 50x70 cm, en nombre limité par communes.

www.deboulonneurs.org

SILENCE n° 355 (mars 2008)

Publicité

► **Interdiction dans le service public ?** Alors qu'une pétition circulait à Radio-France contre l'ouverture de l'antenne à des publicités de marque, le gouvernement a fait volte-face annonçant début janvier 2008, son intention d'aller vers un service public sans publicité, ni à la télévision, ni à la radio. Une bonne nouvelle sans doute pour ceux qui n'aiment pas la publicité et qui ne semble pas effrayer le milieu : les actions de TF1 ont immédiatement gagné 10%. TF1 appartient à Martin Bouygues, parrain du fils de Sarkozy. C'est un hasard.

► **Bâches publicitaires légales.** Après être intervenu plusieurs fois en justice, les associations ont réussi à faire enlever des bâches publicitaires géantes posées sur des monuments historiques en rénovation. Depuis le 1er octobre 2007, un décret a malheureusement légalisé ce genre de pratique. Une réflexion est engagée chez les Déboulonneurs pour déterminer un mode d'action contre ces nouvelles publicités.

► **Rouen : refus d'ADN.** François Vaillant, rédacteur en chef d'Alternatives non-violentes, et membre des Déboulonneurs de Rouen, a été convoqué le 23 janvier 2008 pour un prélèvement ADN suite à sa condamnation symbolique à un euro pour avoir repeint publiquement un panneau publicitaire. Refus de répondre à la convocation de l'intéressé qui rappelle que la loi prévoyait au départ de tels prélèvements pour « les crimes, les abus sexuels, les actes de barbarie et de torture, les dégradations dangereuses ».